

## **Réunion du CA le 31 Mars 2023**

à la maison des associations, en présence directe.

**Membres présents:** Christian Bossu, Nelly Basoge, Annette Poirier, Gilles Tessier, Françoise Scheiwiller, JP et Dominique Gallois, Michel Allinant, Cathy Drouet, Christian Basoge et Louis Carmona.

**Membres absents et excusés:** Paul Rebois , Michel Bourge, Evelyne Fourcade et Monique Metayer .

Début de la séance: 18h05

### **Ordre du jour de la séance**

1. Montant de la cotisation pour les adhérents de Spirale participant aux randonnées.

2. Fixation du montant de la cotisation ADN

Récapitulatif des cotisations annuelles FFR par adhérent:

Année 2019 : 27€

Année 2020 : 28€

Année 2021 : 29€

Année 2022 : 29€

Pour l'année 2023 : 32€

En 2021 une aide de 2€/adhérent a été versée par le comité régional FFR

Nous avons reçu une somme de 158€ (2€ x 79 adn) gardée par ADN.

3. Fête de la randonnée et la gazette (moins de communication)

4. Agreement tourisme

5. Établissement du règlement intérieur pour consultation sur le site

6. Point sur les nouveaux adhérents

7. Points sur le remplissage des séjours

8. Planning rando à compléter

9. Modalités de formation

10. Point sur les formations

11. Tour de table des différentes commissions (attentes, CR, etc ...)

12. Questions divers

13. Date de la prochaine réunion du CA

### **1. Montant de la cotisation pour les adhérents de Spirale participant aux randonnées.**

A l'unanimité nous avons décidé pour l'année prochaine un tarif unique pour tout adhérent .Ce tarif permettra de participer à toutes les activités proposées par l'association.

### **2. Fixation du montant de la cotisation ADN**

Pour la saison 2023/2024 le tarif de la licence FFR va augmenter mais la cotisation club ne changera pas à savoir pour une personne seule le montant de l'adhésion sera de 52€ dont 32€ pour la ffr et 20 pour ADN  
pour un couple ou une famille le montant de l'adhésion sera de 100€ dont 60€ pour la ffr et 40 pour ADN  
pour un adhérent d'un autre club l'adhésion reste inchangée et sera de 25€.

### **3. Fête de la randonnée et la gazette (moins de communication)**

Nous déplorons le manque de communication de la ville du Mans pour notre activité « la randonnée » cependant nous aurons cette année la fête de la randonnée à l'arche de la nature mi-octobre et la gazette paraîtra en version numérique sur le site de la fédération française de randonnée .

On pourra dans ce cas transférer les informations sur le site de l'association et renseigner régulièrement le journal info locale.

### **4. Agreement tourisme**

Une question se pose pour les projets de séjour organisé par l'association : doit -on poursuivre nos formules de séjours ou passer par la FFR qui propose des formules assurances comprises?

Deux solutions nous sont proposées prendre l'agrément tourisme de ffr ou choisir des formules toutes faites proposées par des organismes agréés type CAP France ou autre...

Nous décidons de réfléchir à ces différentes solutions pour la prochaine réunion du CA.

### **5. Établissement du règlement intérieur pour consultation sur le site**

Le CA a discuté des différents articles du règlement intérieur de l'association proposé par Louis . Les articles seront corrigés à la demande du CA et mis à la lecture du CA avant la parution du règlement sur le site de l'association.

### **6. Point sur les nouveaux adhérents**

A ce jour, l'association compte 97 adhérents dont 21 nouveaux pour la saison 2022/2023.

### **7. Points sur le remplissage des séjours**

Le séjour à Oléron est complet avec 32 participants. La réunion de préparation aura lieu à la maison des associations le jeudi 13 avril 2023.

Le séjour à Dinard compte 25 participants ( 16 pour la marche consciente et 9 pour la randonnée) . La réunion de préparation aura lieu à la maison des associations le vendredi 12 mai 2023.

Le séjour en Alsace compte 24 participants. La réunion de préparation aura lieu à la maison des associations le jeudi 25 mai 2023 à 18h30.

### **8. Planning rando à compléter**

Le planning des randonnées et des activités proposées par l'association est quasiment complet .Il reste 3 dates à revoir la journée pique-nique du 18 juin ,le 23 juillet et le 20 août .

Nous attendons les propositions pour ces trois dernières dates de la saison 2022/2023.

### **9. Modalités de formation**

Pour toute demande de formation , il est impératif de se faire connaître auprès du responsable formations de l'association (Christian BOSSU) pour une préinscription .Ces demandes de formations seront validées par le CA et donneront droit à un remboursement par l'association.

De plus la personne demandant une formation remboursée par l'association s'engage en retour à prendre part à la vie associative des Amis Du Népal.

**10. Point sur les formations**

Nous avons une demande pour le PSC1 , 4 inscriptions pour la randonnée découverte.

**11. et 12. questions diverses et tour de tables des commissions**

pas de question ou de nouvelles informations.

**12. Date de la prochaine réunion du CA**

**La prochaine date du CA sera le jeudi 4 MAI à 18 h à la maison des associations**

Louis ( secrétaire des ADN)